

RISQUE

INONDATION

RISQUE

**MOUVEMENT
DE TERRAIN**

RISQUE

TECHNOLOGIQUE

RISQUE

**TRANSPORT DE
MATIÈRES
DANGEREUSES**

RISQUE

MÉTÉOROLOGIQUE

RISQUE

**INCENDIE
ZONE BOISÉE**

**DOCUMENT
À CONSERVER**

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Notre ville, Tonnerre, est située à 37 kilomètres d'Auxerre, Préfecture de l'Yonne, et en bordure de l'Armançon dont la crue de référence remonte à 1910. L'inondation est le risque majeur auquel nous sommes soumis.

Toutefois, crues, pandémie, risque climatique, industriel et nucléaire, accident de transport de matière dangereuses sont d'autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

La loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont confrontés, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Cette partie de la loi a été reprise dans l'article L 125.2 du Code de l'environnement.

C'est dans ce contexte que s'applique le présent document : le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Il doit :

- Recenser les risques majeurs auxquels notre commune est confrontée,
- Expliquer les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Préciser pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document de gestion collective des évènements présent en Mairie.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter en cas de besoin.

Je vous invite également à suivre la Ville de Tonnerre sur Facebook, des informations seront affichées en cas d'alerte.

Parce que la sécurité des Tonnerrois est au cœur des priorités de l'équipe municipale.

Dominique Aguilar
Maire de Tonnerre



SOMMAIRE

RISQUE	INONDATION	4
RISQUE	MOUVEMENT DE TERRAIN	6
RISQUE	TECHNOLOGIQUE.....	8
RISQUE	TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	10
RISQUE	MÉTÉOROLOGIQUE	12
RISQUE	INCENDIE ZONE BOISÉE	14
BULLETIN D'INSCRIPTION		
INFORMATIONS PRATIQUES		16

LE RISQUE MAJEUR – QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque majeur est la possibilité que se produise un événement d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Dans ce document sont décrits les risques auxquels les Tonnerrois peuvent être soumis, les mesures de prévention ainsi que les conseils de comportement qui vous permettront d'acquérir les bons réflexes et de vous maintenir en sécurité en cas d'alerte. Sur Tonnerre, un Comité, composé d'élus, d'agents, de sapeurs-pompiers et de gendarmes, est chargé de coordonner les moyens techniques et logistiques de la ville en liaison avec les services préfectoraux pour informer les habitants, gérer la crise et la phase de post-urgence. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par la préfecture recense les risques majeurs rencontrés dans l'Yonne :

3 risques naturels principaux :

- o inondations par débordement de cours d'eau,
- o inondations par ruissellement et/ou coulées de boues (suite à des orages violents),
- o mouvements de terrain ;

4 risques technologiques :

- o risque industriel,
- o risque de rupture de barrage (risque généré par les barrages),
- o risque lié au transport de matières dangereuses (routes-voies ferrées-canaux-canalisations),
- o risque nucléaire

Seront développés dans ce DICRIM les 7 risques du DDRM ainsi que le risque météorologique et incendie.

GLOSSAIRE

BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCSPlan	Communal de Sauvegarde
PLUPlan	Local d'Urbanisme
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
TMD	Transport Matière Dangereuse

RISQUE

INONDATION

DÉFINITION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau par des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit du cours d'eau provoquée par des pluies importantes parfois durables, par la rupture d'une importante retenue d'eau ou par une remontée des nappes phréatiques.

QUEL EST LE RISQUE SUR TONNERRE ?

Tonnerre est traversée par le Canal de Bourgogne et l'Armançon. Le risque provient principalement de l'Armançon. Les effets des orages sur le Tonnerrois sont difficiles à anticiper et participent de façon non négligeable à la crue en aval.

RAPPEL HISTORIQUE

Quelques crues de l'Armançon marquantes :

20 janvier 1910 → Crue de référence rare et catastrophique,
crue centennale

9 juin 1981

30 avril 1998

20 mars 2001

23 décembre 2010

5 mai 2013 → Cette crue dépasse celles de 1998 et de 2001

LA PRÉVENTION

- Surveillance de l'Armançon par les services de l'Etat
→ <http://www.vigicrues.gouv.fr>
- Surveillance visuelle par les services de la ville
- Alerte transmise au maire par la Préfecture
- Création d'un Plan de Prévention
- Recensement annuel de la population en zone à risque sur la base du volontariat pour inscription sur la liste
- Existence d'un bras de dérivation
- Mise à jour annuel du Plan Communal de Sauvegarde

L'ALERTE

Si vous êtes concernés et inscrits sur la liste, vous serez avertis soit par téléphone, soit par les moyens mobiles de diffusion d'alerte (porte à porte, mégaphone...)

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INONDATION



PENDANT

1. Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations pour ralentir l'entrée de l'eau et pour limiter les dégâts.
2. Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
3. Montez à pied dans les étages ou mettez-vous à l'abri sur un point haut.
4. Écoutez les messages diffusés par la radio ou la télévision : France Bleu Bourgogne (103.7 FM) ; Radio Star Bourgogne (105.0 FM) ; France3 Bourgogne.
5. Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte, afin de libérer les lignes pour les secours.
6. N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer : leurs enseignants s'en occupent, des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) ont été prévus.
7. Ne vous engagez pas sur une route inondée à pied ou avec un véhicule.
8. Eloignez-vous de la zone dangereuse. Vous devez agir vite.
9. Mettez-vous à l'abri sur un point haut.

APRÈS

1. Aérer et désinfecter les locaux.
2. Ne rétablissez le courant qu'après un contrôle complet de l'installation électrique.
3. Chauffez dès que possible.
4. Prenez contact avec votre assureur.



→ Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (poste fixe) ou 112 (téléphone portable – n° européen).

RISQUE

MOUVEMENT DE TERRAIN

LA PRÉVENTION

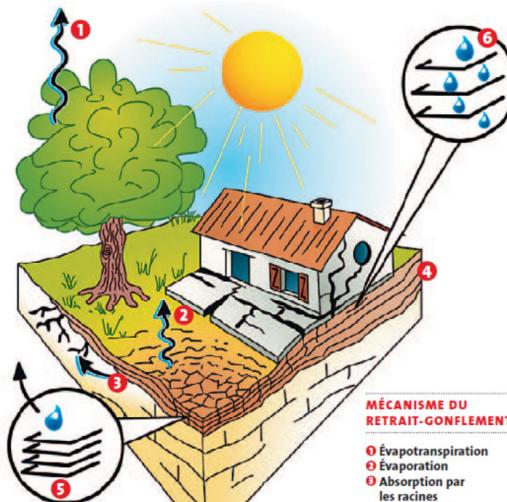
- Zonage des secteurs exposés par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et les services techniques
- Prise en compte des risques dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Recensement des populations en zone à risque
- Mise à jour annuel du Plan Communal de Sauvegarde

Risque n° 1 :

- Diagnostic des risques
- Bornage de sécurité en place
- Contrôle tous les 3 mois par les services techniques de la ville

Risque n° 4 :

- Communication de Brochure explicative avec les permis de construire



6 • DCRIM de Tonnerre

DÉFINITION

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par les variations climatiques ainsi que les actions de l'eau et de l'homme.

QUEL EST LE RISQUE SUR TONNERRE ?

RISQUE	ALÉA	LOCALISATION
1. Éboulements, chutes de pierres et de blocs	Fort	Rue du Général Campenon Faubourg Saint-Michel
2. Coulées de boue et glissement de terrain	Moyen sur quelques habitations et fort sur quelques terrains	Quartier de Maison Rouge
3. Effondrements des cavités souterraines	Faible	Fosse Dionne
4. Retrait-gonflement des sols argileux	Faible	L'ensemble de la ville

L'ALERTE

Si vous êtes concernés et inscrits sur la liste, vous serez avertis soit par téléphone, soit par les moyens mobiles de diffusion d'alerte (porte à porte, mégaphone...)

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

PENDANT

1. Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
2. Contacter la mairie ou les secours.
3. Écoutez les messages diffusés par la radio ou la télévision : France Bleu Bourgogne (103.7 FM) ; Radio Star Bourgogne (105.0 FM) ; France 3 Bourgogne.
4. Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte, afin de libérer les lignes pour les secours.
5. Ne revenez pas sur vos pas, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
6. N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer : leurs enseignants s'en occupent, des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) ont été prévus.
7. Eloignez-vous de la zone dangereuse. Vous devez agir vite.
8. Fuyez la zone instable. Vous devez agir vite.



APRÈS

1. Ne rétablissez le courant qu'après un contrôle complet de l'installation électrique.
2. Prenez contact avec votre assureur.



**zone exposée
aux glissements
de terrain**



→ Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (poste fixe) ou 112 (téléphone portable – n° européen).

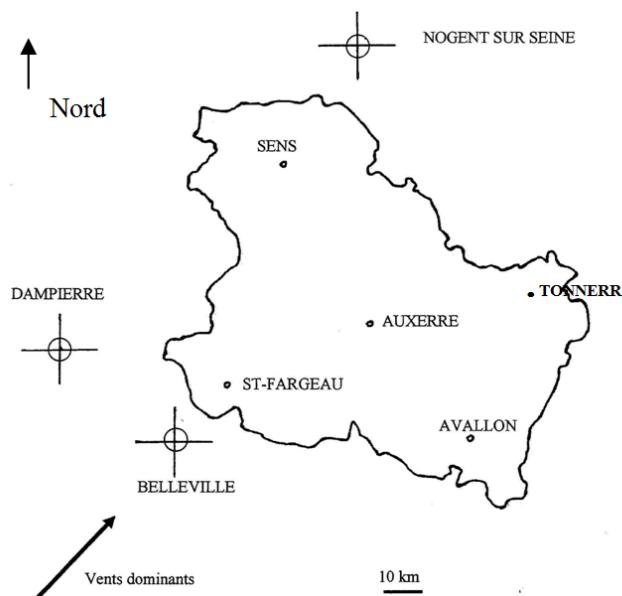
RISQUE

TECHNOLOGIQUE

DÉFINITION

Un risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Un risque nucléaire est un incident ou un accident pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet. Ces éléments peuvent être sous forme de solides, de poussières, de liquides ou de gaz.



L'ALERTE

Vous serez avertis par les radios locales, les sirènes et les moyens mobiles de diffusion d'alerte



ALERTE

sirène ou
services de secours

QUEL SONT LES RISQUES SUR TONNERRE ?

Il n'y a pas sur Tonnerre de site classé SEVESO. On compte 5 entreprises ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Les centrales nucléaires proches de Tonnerre sont situées à plus de 100 km, la plus proche étant celle de Nogent sur Seine dans l'Aube.

LA PRÉVENTION

L'information est publiée dans le bulletin municipal annuellement rappelant les consignes en cas d'alerte.

Le département de l'Yonne dispose d'un stock de 370 000 pastilles d'iode réparties sur tout le territoire (établissements de santé, officines pharmaceutiques) pour permettre une distribution rapide et de proximité.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

PENDANT



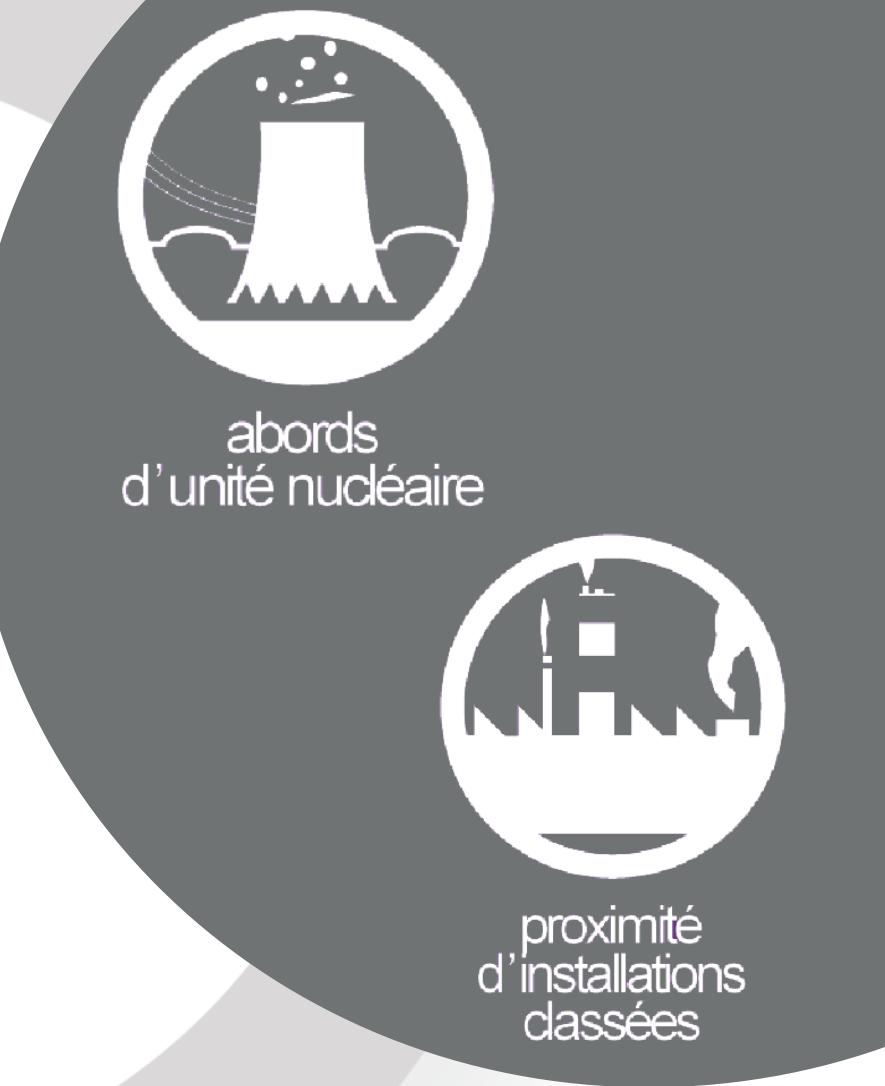
1. Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
2. Calfeutrez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation, faites, si possible, une réserve d'eau potable.
3. Écoutez les messages diffusés par la radio ou la télévision : France Bleu Bourgogne (103.7 FM) ; Radio Star Bourgogne (105.0 FM) ; France 3 Bourgogne.
4. Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
5. Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte, afin de libérer les lignes pour les secours.
6. Ne fumez pas. Ne provoquez ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion.
7. N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer : leurs enseignants s'en occupent, des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) ont été prévus.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des autorités.



APRÈS

1. Ne consommez pas d'eau, de fruits, de légumes sans l'aval des autorités.
2. Respectez les consignes qui vous sont données par les autorités.



→ Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (poste fixe) ou 112 (téléphone portable – n° européen).

RISQUE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

DÉFINITION

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physico-chimiques ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible d'entraîner peut présenter un danger grave. Le risque TMD représente 65% du trafic routier, 33% du trafic ferroviaire et 5% du trafic par voie d'eau ou canalisation.

QUEL SONT LES RISQUES SUR TONNERRE ?

Par route : Tonnerre est au carrefour de 3 axes majeurs

- D944 Avallon-Troyes
- D905 Montbard-Sens
- D965 Auxerre-Châtillon sur Seine

Par voie ferroviaire : Tonnerre est traversée par la ligne TGV / TER Paris – Lyon – Marseille

Par canalisation : Tonnerre est traversée par une canalisation de transport de gaz et par des canalisations de distribution qui alimentent les différents utilisateurs.

LA PRÉVENTION

Pour la route :

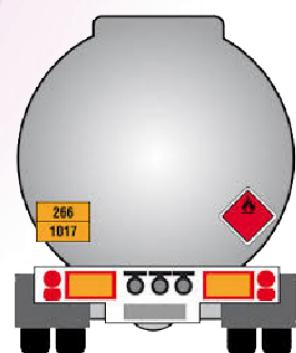
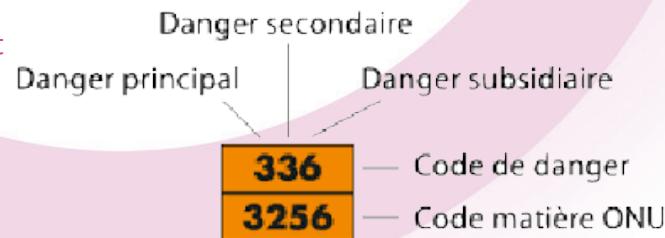
- Normes de construction et dispositifs de sécurité pour les remorques et pour les citerne
- Itinéraires obligatoires
- Plan de secours spécialisé (PSS)

Pour la voie ferroviaire : Plan de secours spécialisé « SNCF »

Par le canal de Bourgogne il n'y a pas de transport de matières dangereuses

L'ALERTE

Les autorités alertent la population concernée



CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

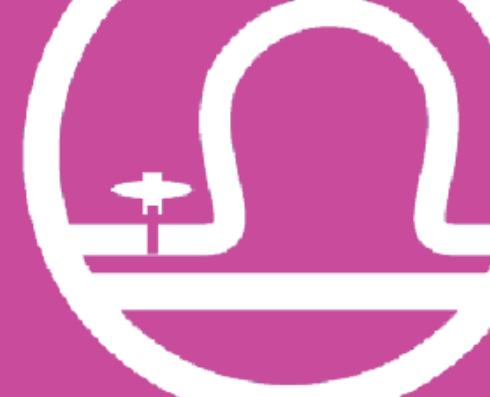


1. Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
2. Calfeutrez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation, faites, si possible, une réserve d'eau potable.
3. Écoutez les messages diffusés par la radio ou la télévision : France Bleu Bourgogne (103.7 FM) ; Radio Star Bourgogne (105.0 FM) ; France3 Bourgogne.
4. Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.
5. Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte, afin de libérer les lignes pour les secours.
6. Ne fumez pas. Ne provoquez ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion.
7. N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer : leurs enseignants s'en occupent, des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) ont été prévus.



POUR LE RISQUE DE CONDUITE DE GAZ :

- N'enfouissez pas une canalisation ou son revêtement même légèrement détérioré.
- Interrompez tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite.
- Pas de moteurs qui tournent à proximité.
- Eloignez toute personne.
- Ne tentez pas d'éteindre le feu.
- Attendez l'arrivée des secours et des techniciens.



conduite de matières dangereuses



→ Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (poste fixe) ou 112 (téléphone portable – n° européen).

RISQUE

MÉTÉOROLOGIQUE

DÉFINITION

Les risques météorologiques font partie des risques naturels. Ils sont dus à des phénomènes climatiques dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Leur importance et leur ampleur peuvent avoir des conséquences graves sur les plans humain, économique et environnemental. Ces risques sont de différents ordres : vent fort, fortes précipitations, orage, neige et verglas, grand froid, canicule.

LES MESURES DE PRÉVENTION

Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Retrouvez toutes les informations sur <http://vigilance.meteofrance.com>. Le risque Canicule est géré par le Plan départemental de Gestion de Canicule de l'année en cours, communiqué par la préfecture chaque année. Le déclenchement du PCS se fait au niveau 3.

- Pour la canicule : recensement des personnes fragiles établi par le CCAS chaque année dès le niveau 1 ; affichage des informations et communication dépliants de l'ARS dès le niveau 2.
- Pour les orages : mise en place d'affiches aux abords des forêts et des zones boisées rappelant la conduite à tenir en cas d'orage.

L'ALERTE

Si vous êtes concernés et inscrits sur la liste, vous serez avertis soit par téléphone, soit par les moyens mobiles de diffusion d'alerte (porte à porte, mégaphone...)

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE ?

DÉPARTEMENT CLASSÉ ORANGE	DÉPARTEMENT CLASSÉ ROUGE
VENT FORT	
<p>Limitez vos déplacements. Ne vous promenez pas en forêt. Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être endommagés.</p> 	<p>Ne sortez pas. En cas d'obligation de déplacement, limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches. Ecoutez vos stations de radio locales. Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être endommagés. N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol. Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable. Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricté, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.</p>

FORTES PRECIPITATIONS

Visibilité réduite.
Risque d'inondation.
Limitez vos déplacements.
Ne vous engagez ni à pied, ni en voiture sur une zone inondée.

Visibilité réduite.
Risque d'inondation important.
Évitez les déplacements.
Ne vous engagez ni à pied, ni en voiture sur une zone inondée.

ORAGES

Évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques.
Ne vous abritez pas sous les arbres.
Limitez vos déplacements.

Évitez l'utilisation des téléphones et des appareils électriques.
Ne vous abritez pas sous les arbres.
Limitez vos déplacements.

NEIGE OU VERGLAS

Route difficile et trottoirs glissants. Dégagez vos trottoirs.
Préparez votre déplacement, vos itinéraires et prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.
Renseignez-vous auprès de votre centre d'information et de coordination routière.

Route impraticable et trottoirs glissants.
Évitez les déplacements sauf nécessaire en prévenant vos proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériels en cas d'immobilisation prolongée.
Renseignez-vous auprès de votre centre d'information et de coordination routière.

GRAND FROID

Évitez de sortir aux heures les plus froides.
Habillez-vous de façon adéquate (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
Évitez les efforts brusques.
Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage.
Pensez à vous hydrater régulièrement, pas de boissons alcoolisées.

Si vous êtes obligé de sortir :
Évitez les sorties aux heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent.
Habillez-vous de façon adéquate (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
Évitez les efforts brusques.
Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage.
Pensez à vous hydrater régulièrement, pas de boissons alcoolisées.

CANICULE

Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais
Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour : brumisateur, douche, bain
Boire fréquemment et abondamment même sans soif
Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes : privilégier le matin
Prendre des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
S'informer en écoutant la radio ou en regardant la télévision
Au besoin, contacter le numéro vert info service 0 800 06 66 66.



→ Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (poste fixe) ou 112 (téléphone portable – n° européen).

RISQUE

INCENDIE ZONE BOISÉE

DÉFINITION

On définit le feu de forêt comme un incendie qui a atteint une formation forestière dont la surface, d'un seul tenant, est au minimum d'un $\frac{1}{2}$ hectare.

QUEL EST LE RISQUE SUR TONNERRE ?

Tonnerre possède des zones boisées de plus ou moins grande densité dont certaines sont classées. En cas d'incendie certaines zones sont à risque élevé. La commune a recensé la population résidant dans ces zones :

Risque élevé :

- Rue de Vaucoupeau
- Rue des Lices
- Chemin des Vieux Chateaux
- Rue des Vals Profondes
- Rue du Val Tiercelin
- Chemin des Roches
- Rue Georges Pompidou
- Domaine de Chéron

Risque modéré :

- Chemin de Gerbes d'Orge
- Chemin des Commes
- Chemin des Champs Boudons

L'ALERTE

Si vous êtes concernés et inscrits sur la liste, vous serez avertis soit par téléphone, soit par les moyens mobiles de diffusion d'alerte (porte à porte, mégaphone...)

LES MESURES DE PRÉVENTION

- Lors des périodes les plus critiques de l'année, les services techniques et les pompiers mesurent quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. Les massifs sensibles sont constamment visités.
- Arrêtés préfectoraux interdisant le brûlage de chaumes et celui des déchets verts en zone urbaine.



CONDUITE À TENIR EN CAS D'ALERTE

SI L'INCENDIE APPROCHE



1. Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation et arrosez les abords.
2. Fermez les bouteilles de gaz et produits inflammables.
3. Écoutez les messages diffusés par la radio ou la télévision : France Bleu Bourgogne (103.7 FM) ; Radio Star Bourgogne (105.0 FM) ; France 3 Bourgogne.

SI L'INCENDIE EST À VOTRE PORTE



1. Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
2. Calfeutrez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation, si possible avec une réserve d'eau potable.

APRÈS



1. Ne rétablissez le courant qu'après un contrôle complet de l'installation électrique.
2. Prenez contact avec votre assureur.



→ Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers : 18 (poste fixe) ou 112 (téléphone portable – n° européen).



zone exposée
aux feux de forêt

BULLETIN D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez être alerté en cas de risques majeurs, merci de nous indiquer vos coordonnées :

Mme Melle M.

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Quartier : _____

Code Postal : _____

E-mail : _____ @ _____

Téléphone mobile : _____

Téléphone fixe : _____

Risque majeur pour le(s)que(s) vous souhaitez être contacté :

- Risque Inondation
- Risque Falaise
- Risque Coulée de boue
- Risque Incendie Zone boisée
- Risques Technologiques
- Risque Transports de matières dangereuses (TMD)

INFOS PRATIQUES

EN CAS D'URGENCE

Écoutez la radio :

- France Bleu Bourgogne : 103.7 FM

Numéros utiles :

- Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15
- Police : 17
- Mairie de Tonnerre : 03 86 55 22 55
- Préfecture : 03 86 72 79 89

Sites Internet :

- Mairie de Tonnerre : www.ville-tonnerre.com
- Facebook de la Ville de Tonnerre : www.facebook.com/villedetonnerre
- Météo France : <http://vigilance.meteofrance.com>
- Conditions de circulation sur le département : <http://www.yonne-routes.fr>
- Information crues : <http://www.vigicrues.gouv.fr>

POUR EN SAVOIR PLUS

Site du ministère chargé de l'environnement : www.environnement.gouv.fr

Portail du ministère chargé de l'environnement dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Portail interministériel de prévention des risques majeurs : <http://www.risques.gouv.fr> avec le guide des situations urgentes

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Chaque directeur d'école a élaboré son "Plan Particulier de Mise en Sûreté" (PPMS) permettant l'organisation des secours. Celui-ci a été mis en place afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes dans l'école. La ville met à disposition le matériel nécessaire au confinement et valide les plans.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La mairie de Tonnerre a élaboré son "Plan Communal de Sauvegarde" (PCS). Ce plan est un outil d'aide à la décision permettant aux personnels municipaux de mettre en place des actions adaptées en cas de risques majeurs afin de protéger au mieux les populations.

LA MALETTE UTILE À AVOIR SOUS LA MAIN

- Une lampe à manivelle ou à pile
- Un poste de radio
- Des piles
- Du ruban adhésif pour le confinement
- Une couverture
- Des vêtements chauds
- De l'eau, des barres de céréales, des fruits secs
- Des médicaments
- Une pochette plastique pour vos papiers importants et vos ordonnances médicales si vous devez quitter votre domicile.

